



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 21 juillet 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

---

**SONT PRÉSENTS :**

|                 |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| Maire :         | Monsieur Michel Plourde        |
| Conseiller #1 : | Madame Francine Labelle-Girard |
| Conseiller #2 : | Monsieur Jean-Guy Dionne       |
| Conseiller #3 : | Monsieur Stéphane Roy          |
| Conseiller #4 : | Monsieur Patrick Dubois        |
| Conseiller #5 : | Monsieur Patrick Satre         |
| Conseiller #6 : | Madame Nathalie Boissé         |

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale,  
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2014**

**271-2014- Ouverture de la séance :**

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre, et adopté à l'unanimité que la présente séance soit ouverte, l'ensemble des membres du conseil ayant été convoqués valablement au moins 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout tel que prescrit par les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

**272-2014- Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté, avec l'ajout des points suivants, considérant la présence de tous les membres du conseil et leur accord à l'ajout de ces points :

- Contribution supplémentaire pour le Symposium des Arts de Danville ;
- Contribution financière pour le prix Pierre Grimard ;
- Approbation de l'esquisse présentée par la Maison des Jeunes de Danville pour la réalisation d'une murale dans le chalet de services des loisirs de Danville (patinoire) ;
- Proposition pour l'arbre sculpté de monsieur Denis Groleau ;

**273-2014 – Disposition par le MTQ d'un immeuble public excédentaire en faveur de la Municipalité dans le cadre de la rénovation cadastrale – Pties 17A et 17C du rang 6 du Canton de Shipton;**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la rénovation cadastrale du Québec, le ministère des Transports du Québec peut offrir à titre gratuit, en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la *Loi sur le ministère des Transports*, un immeuble public excédentaire, lequel pourrait être regroupé à la propriété riveraine ;

**ATTENDU QUE** le Ministère a identifié un immeuble excédentaire contigu à une ancienne emprise de route aujourd'hui dénaturée appartenant à la Municipalité, lequel est désigné comme suit :

Numéro des lots : Pties 17A et 17C, rang 6  
Cadastre : Canton de Shipton  
Municipalité : Danville  
Superficie approximative du terrain : 14 339,9 m<sup>2</sup>

**ATTENDU QUE** l'établissement de la fiche immobilière au registre foncier par l'Officier de la publicité des droits opérera le transfert de propriété ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité que la Municipalité indique au Ministère des Transports du Québec, division Estrie, qu'elle consent à ce que certains immeubles, propriété du Ministère, lui soient transférés à titre gratuit et regroupés à sa propriété actuelle pour ne former qu'un seul et même lot dans le cadre du programme de la rénovation cadastrale et ce, pour les parties de lots suivants, à savoir :

- P. 17A, rang 6 du Canton de Shipton et P. 17C rang 6 du Canton de Shipton, superficie approximative de 14 339,9m<sup>2</sup> (secteur du chemin Vallée/Route 116)

Que la directrice générale et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis et à faire toutes déclarations nécessaires à la réalisation de ce transfert.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE FERMETURE DU CHEMIN DE LA VALLÉE**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Dionne à l'effet que soit présenté à une séance subséquente du Conseil, un règlement décrétant la fermeture et l'abolition de l'ancienne emprise du chemin de la Vallée, le tout conformément aux articles 68 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. 47.1).

### **274-2014 – Contribution supplémentaire pour le Symposium des Arts de Danville :**

**ATTENDU QUE** le Symposium des arts de Danville a sollicité l'Association des pompiers de Danville afin d'assurer la surveillance de leur site durant la fin de semaine du Symposium ;

**ATTENDU QUE** le Symposium des arts de Danville souhaite que la Municipalité puisse leur verser une contribution financière supplémentaire afin de les aider à assurer la sécurité de leurs sites durant la fin de semaine du Symposium ;

**ATTENDU QUE** durant le week-end du Symposium des Arts a également lieu la Fêtes au Village organisée par les Chevaliers de Colomb de Danville et que cet évènement doit également assurer la surveillance et la sécurité de leurs sites pour toute la durée de leurs évènements ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Municipalité contribue jusqu'à concurrence de 800\$ afin d'aider à assumer les frais de surveillance et de sécurité des sites du Symposium des Arts de Danville, ainsi que les sites de la Fête au Village pour l'édition 2014 ;

### **275-2014 – Contribution financière pour le prix Pierre Grimard :**

**ATTENDU QUE** le 18 février dernier est décédé monsieur Pierre Grimard, un citoyen engagé dans sa communauté et un grand bénévole de Danville ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb et le Symposium des Arts, a mis sur pied un prix « Pierre Grimard » afin de souligner l'implication et l'engagement social de citoyens de Danville ;

**ATTENDU QUE** la première cérémonie de remise de ce prix aura lieu le 21 août 2014 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Municipalité contribue à une hauteur maximale de 750\$ pour la création d'une plaque à remettre à la personne qui recevra le premier prix Pierre Grimard, ainsi qu'à l'organisation du 5 à 7 du 21 août 2014.

**276-2014 – Approbation de l'esquisse présentée par la Maison des Jeunes de Danville pour la réalisation d'une murale dans le chalet de services des loisirs de Danville (patinoire) :**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et la Maison des jeunes de Danville avaient eu des discussions afin que les jeunes de la Maison des Jeunes puissent réaliser une murale à l'intérieur du chalet des loisirs situé à côté de la patinoire de Danville ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de ville avait autorisé le projet, à condition qu'une esquisse de la murale leur soit déposée pour approbation ;

**ATTENDU QUE** la Maison des Jeunes de Danville a déposé, tel que demandé, une esquisse de la murale qu'ils veulent peindre dans le chalet des loisirs ;

**ATTENDU QUE** ce dessin respecte les conditions énoncées à la Maison des Jeunes pour la réalisation de ce projet ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Maison des Jeunes de Danville soit autorisée à peindre une murale à l'intérieur du chalet des loisirs selon l'esquisse présentée et accepté par le Conseil de ville.

**Arbre sculpté par monsieur Denis Groleau**

Certains membres du Conseil de ville ont entendu parler que l'arbre sculpté par monsieur Denis Groleau serait mis en vente prochainement. Il est discuté de la possibilité pour la Municipalité d'acquérir cet arbre et de l'installer à l'Étang Burbank afin que celui-ci soit exposé de façon permanente pour les citoyens et les visiteurs. Monsieur Jean-Guy Dionne va contacter la Corporation de l'étang Burbank et monsieur Denis Groleau afin de déterminer s'il est possible d'installer l'arbre sur les terrains près de l'étang Burbank et aussi quelles sont les frais afférents à l'acquisition de cet arbre. Point reporté à la prochaine séance.

**Période de questions**

**278-2014 – Levée de la séance extraordinaire :**

À 19h52, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance extraordinaire soit levée.

X \_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

X \_\_\_\_\_  
Caroline Lalonde, directrice générale  
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.